

Linky, le compteur qui va augmenter notre exposition aux ondes électromagnétiques

24 juin 2015 / Aurélie Delmas (Reporterre)



Les compteurs Linky d'ERDF, censés réduire la consommation d'énergie, seront 35 millions sur le territoire français d'ici 2021. Ce déferlement fait peu de cas des inquiétudes sur le respect de la vie privée et sur les impacts sur la santé dus aux rayonnements électromagnétiques. Passage en revue des zones d'ombre qui entourent ces compteurs.

Ils seront 35 millions sur le territoire français d'ici 2021. Bientôt rendu obligatoire **par la loi sur la transition énergétique** qui passera en deuxième lecture devant le Sénat au mois de juin, le compteur « *Linky* » d'ERDF, va progressivement remplacer tous les compteurs électriques. Les avantages de ce compteur « *communicant* » ? Une facture « *calculée sur la base de la consommation réelle, des interventions réalisées à distance et dans des délais beaucoup plus courts* », promet ERDF.

Cette nouvelle technologie devrait faciliter les économies d'énergie. Pourtant, Linky a ses détracteurs. Ils dénoncent une décision prise malgré les nombreuses interrogations qui persistent sur le respect de la vie privée et l'innocuité de ces appareils.

Indolore pour le consommateur ?

Une première phase de déploiement de 3 millions de compteurs débutera en décembre. Pour cette phase et les suivantes, ERDF a prévu de déboursier près de 5 milliards d'euros. Grâce aux relevés automatiques, et à la réduction de la marge d'erreur, le distributeur compte amortir son investissement en vingt ans. Ce dispositif dont les répercussions en termes d'emplois ne sont pas connues à ce jour, devrait permettre à l'entreprise de réaliser des économies surtout parce qu'il ne sera plus nécessaire qu'un technicien se déplace pour relever les consommations, ouvrir un contrat ou changer la puissance des installations.

Côté consommateurs, cette somme de 5 milliards restera théoriquement indolore. Mais ce n'est pas pour autant qu'il verra sa facture se réduire. « *Les économies ne seront pas répercutées pour le consommateur parce qu'elles permettront de financer le déploiement* », met en garde Nicolas Mouchnino, chargé de mission énergie et environnement à l'UFC Que Choisir. Et le risque de dépassement des estimations n'est pas nul. « *Sur la facture des ménages, on ne devrait rien voir passer (...) Mais il y a quand même une incertitude. Si les coûts d'installation augmentent, ou si le compteur est obsolète, c'est le consommateur qui paiera* », explique-t-il à *Reporterre*.



Selon une [étude de 2013 publiée par l'association de consommateurs](#) et dont ERDF a contesté la méthodologie, la généralisation du compteur « *intelligent* » pourrait même alourdir la note. 37 % des clients seraient aujourd'hui « *sous-abonnés* » et paieraient pour une puissance d'abonnement inférieure à la puissance réellement utilisée. « *Cette situation est rendue possible grâce à une grande tolérance des anciens compteurs dans les dépassements de puissance* »

, explique l'étude.

Disjonctions et factures qui flambent en Indre-et-Loire

En suivant les dépenses électriques de manière détaillée, Linky peut théoriquement démasquer les comportements énergivores afin que le client réduise le gaspillage. Sauf que plus de 50 % des compteurs seraient situés à l'extérieur des logements et la plupart des autres ne sont pas facilement accessibles. Si un portail internet d'ERDF permettra de visualiser sa consommation en direct, « *tous ceux qui ont des difficultés d'accès à internet sont écartés* », pointe Nicolas Mouchnino. Et pour obtenir un afficheur déporté, qui permette d'accéder aux relevés depuis l'endroit de son choix, il faudra souscrire à un service payant proposé par le fournisseur d'électricité.

Pourtant, à ce jour, aucune étude indépendante n'a prouvé l'influence des compteurs communicants sur la consommation des ménages et les premiers constats sur le terrain ne sont pas franchement probants. La pose de ces nouveaux compteurs a débuté dans des zones test en 2010. Les compteurs de 150 communes et ceux d'environ 70 000 ménages des environs de Tours, ont été remplacés par des compteurs Linky.

En mars 2011, le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire (SIEIL) a interrogé 1500 ménages du département et les maires de 150 communes ayant participé à l'expérimentation. « *9 % seulement indiquent consulter plus souvent leur consommation et 6 % annoncent avoir changé d'habitudes de consommation* », précise le rapport. Le bilan est sans appel : 61 % des particuliers ne sont pas convaincus de l'utilité de ce nouveau compteur.

Plusieurs problèmes ont été pointés comme le fait que certaines personnes s'estimaient incapables de l'utiliser. Seuls 43 % des habitants interrogés estimaient d'ailleurs avoir eu une explication détaillée sur Linky lors de l'installation, malgré la complexification à venir des tarifs. Un an après l'installation le nouveau compteur, plus sensible, a aussi provoqué des disjonctions car il s'arrête dès que la puissance souscrite est dépassée, endommageant certains appareils. Les utilisateurs concernés ont donc dû changer d'abonnement pour augmenter la

puissance disponible.

Un compteur un peu... intrusif

Linky inquiète aussi sur le plan du respect de la vie privée. Le système doit pouvoir éteindre certains appareils électriques à distance pour lisser les pics de consommation, mieux adapter l'offre à la demande et éviter les pannes. On parle d'« *effacement* » : des équipements en marche, par exemple le chauffage, sont coupés quelques minutes à distance, sans que l'utilisateur soit prévenu. Là encore, aucune étude indépendante ne mesure le gain effectif du consommateur.

Concrètement, le distributeur collecte les données de consommation avant de transmettre des informations au fournisseur. A priori, ces données ne seront stockées que sur demande explicite du consommateur. Mais les potentialités de ce système inquiètent. Pour la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), « *une analyse approfondie des courbes de consommation pourrait permettre de déduire un grand nombre d'informations sur les habitudes de vie des occupants d'une habitation : heures de lever et de coucher, heures ou périodes d'absence, la présence d'invités dans le logement, les prises de douche, etc.* »



En Face, ERDF promet que « *toutes les données de consommation sont cryptées dès la source* » et « *garantit ainsi la protection de ces informations personnelles qui sont la propriété du client* ». Mais Pierre Le Ruz, président du Centre de recherche et d'information indépendant sur les rayonnements électromagnétiques (Criirem) souligne le risque de piratage du système de communication de Linky qui fonctionne avec du Courant Porteur en Ligne (CPL). « *On peut lire ce qui rentre et ce qui ressort du CPL. Avec la forme et la déformation de la fréquence, on peut connaître le type de matériel utilisé* », assure-t-il avant d'alerter : « *Si le danger n'est pas très grand pour les particuliers, pour une entreprise de pointe ou de technologie militaire, cela peut poser problème.* »

« *Il y a une intrusion, mais de là à dire qu'on sait ce que vous faites, il ne faut pas exagérer* », relativise Nicolas Mouchnino. « *Il est impossible de savoir si vous allumez la télévision ou écoutez la radio. Il n'y a pas de traceurs sur les équipements et la différence de consommation est insuffisante. Mais effectivement, on sait que vous êtes chez vous* », explique-t-il, suggérant l'installation d'une mémoire directement sur le compteur pour que les données ne quittent pas

le domicile.

Une nouvelle source d'ondes électro-magnétiques

Mais Linky pourrait aller encore plus loin dans l'intrusion. D'après certaines associations, il impacterait jusqu'à notre santé à cause des rayonnements électro-magnétiques. « *Le problème avec le CPL, c'est qu'il ne doit être utilisé que sur un réseau de distribution conçu à cet effet avec du câble blindé. Ce n'est absolument pas le cas des installations de distribution électrique standards dans les habitations* », alerte l'association Robin des toits, très inquiète d'une exposition « *permanente, jours et nuits, sans que l'organisme ne trouve plus aucun lieu de repos pour une récupération* ».

Les radio-fréquences en question, dont les taux d'émission respectent les normes en vigueur, sont classées comme « *potentiellement cancérogène pour l'homme* », par l'Organisation Mondiale de la Santé. Selon les expertises effectuées par le Criirem, elles atteignent 0,2 à 0,4 volt par mètre à une distance de 50 centimètres à 1 mètre. Soit un niveau inférieur aux recommandations du Conseil de l'Europe (0,6 V/m). « *Si le compteur est à au moins un mètre des personnes, il n'y a pas de problèmes* », résume Pierre Le Ruz. La mise en place de câbles blindés permettrait de réduire cette distance à 30 ou 40 cm, selon lui.



En revanche, le courant se dirige ensuite vers un concentrateur et parfois un répéteur qui fonctionnent à 900 MHz, comme certaines antennes-relais des téléphones, « *un champ électromagnétique qui s'ajoute à ce qui existe déjà* », analyse Pierre Le Ruz. Pour le Criirem, les compteurs devraient donc être placés à 2 mètres de distance du lieu de vie et les concentrateurs à plus de 5 mètres. Car le déploiement des compteurs communicants « *ne va certainement pas dans le sens de la modération de l'exposition. (...) Toujours plus, plus, plus, je ne suis pas sûr que ce soit une bonne idée* », s'alarme Pierre Le Ruz.

Les questions qui entourent la généralisation des compteurs Linky ne sont pas toutes clairement résolues. Or les compteurs communicants sont amenés à se généraliser. Le compteur de gaz équivalent, appelé Gazpar, sera déployé à 11 millions d'exemplaires dès 2017 et il devrait en être de même pour les compteurs d'eau.

Lire aussi :

Compteur Linky : un progrès écologique ou un pas de plus vers le techno-totalitarisme ?

Source : Aurélie Delmas pour *Reporterre*

Photos :

- . Chapô : [Capture d'écran](#)
- . Antennes-relais : [Flickr](#) (Thomas Claveirole/CC)
- . « Ondes » : [Pixabay](#) (Geralt/CC)

- Emplacement : Accueil > Enquête >
- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/Linky-le-compteur-qui-va-augmenter-notre-exposition-aux-ondes-electro>